

Le gouvernement ignore la source ou les sources des fonds employés par ces organismes pour la manifestation.

- b) Aucune puissance étrangère, autant qu'on le sache, n'a été impliquée dans ces manifestations.
- c) Le Parti communiste du Canada, autant qu'on le sache, n'était pas présent à la manifestation. Cet organisme n'est pas identique aux autres partis communistes qui étaient représentés.

2. La Commission ne peut déterminer le nombre de personnes qui sont peut-être venues au Canada en passant par Ogdensburg (New York) pour participer aux manifestations tenues sur la Colline parlementaire pendant que le Président des États-Unis séjournait à Ottawa.

3. Le gouvernement ignore comment les participants ont pu trouver le temps nécessaire pour cette manifestation.

#### LES INSTALLATIONS PORTUAIRES ET LE GROUPE CAST

##### Question n° 2325—M. Crosby:

1. Des gouvernements provinciaux ont-ils fait des investissements directs en immobilisations dans des ports exploités par le Conseil des ports nationaux et, le cas échéant, quel en était le montant dans chaque cas?

2. La province de la Nouvelle-Écosse a-t-elle investi dans le terminus pour conteneurs Fairview Cove à Halifax et, le cas échéant, a) combien, b) le gouvernement est-il obligé ou a-t-il l'intention de rembourser à la province l'argent investi et, sinon, pourquoi?

3. La Commission canadienne des transports a-t-elle été informée du fait que la société des Chemins de fer nationaux du Canada avait l'intention d'investir d'abord \$7 millions, puis \$42 millions dans le groupe Cast après l'enquête qui a eu lieu avant 1979 et, sinon, pourquoi dans chaque cas?

##### M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. Oui.

Le port de Saint-Jean 25 millions de dollars.

Le port d'Halifax 6,5 millions de dollars.

2. Oui.

a) 6,5 millions de dollars.

b) Non, ce montant ne sera pas remboursé puisqu'il s'agissait d'une subvention accordée par la Nouvelle-Écosse pour assurer la viabilité de l'ensemble du projet. Le Conseil des ports nationaux a assumé la majeure partie des coûts et les exploitants des installations terminales doivent fournir les grues et l'équipement pour conteneurs.

3. Le CN a investi 7 millions de dollars dans des actions privilégiées sans droit de vote de Eurocanadian Shipholdings Ltd. en juillet 1980, et 42,6 millions de dollars dans les mêmes actions en octobre 1980. Le fait que ces actions ne donnent pas droit de vote signifie que la participation du CN au sein du groupe Cast est demeurée inchangée. Puisque le CN est tenu d'informer la CCT de ses achats d'actions uniquement lorsque sa participation s'en trouve modifiée, il n'y avait pas lieu d'avertir la commission de ces deux achats d'actions sans droit de vote.

#### Questions au Feuilleton LE DOSSIER DES SINÉCURES

##### Question n° 2361—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question n° 23 selon laquelle, notamment, il n'est pas dans l'intérêt du public de fournir des renseignements supplémentaires sur le dossier des sinécures, quels sont a) les nom et description de fonctions des personnes qui ont pris cette décision, b) les critères en fonction desquels le gouvernement décide si quelque chose est dans l'intérêt du public?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** a) et b) C'est là clairement une question qui est soumise à mon jugement, car il m'incombe, en tant que solliciteur général du Canada, de répondre à toute question ou avis de motion portant dépôt de documents concernant mon ministère.

#### LE CODE DE CONDUITE

##### Question n° 2365—M. Foster:

1. a) Combien de sociétés canadiennes faisaient affaire en Afrique du Sud en 1979 et 1980 et, pour chaque année, lesquelles, b) combien y font affaire en 1981 et lesquelles?

2. Combien ont publié des «rapports publics» en a) 1979, b) 1980, c) 1981 au sujet de leur conformité au code de conduite du gouvernement et, pour chaque année, lesquelles?

3. Combien ont publié des «rapports publics» assez détaillés pour permettre d'évaluer leur progrès dans la réalisation des objectifs du code de conduite en a) 1979, b) 1980, c) 1981 et, pour chaque année, lesquelles?

4. Combien ont satisfait aux «objectifs du code de conduite» en a) 1979, b) 1980, c) 1981 et, pour chaque année, lesquelles?

5. Combien de sociétés ont payé aux travailleurs noirs un salaire minimum supérieur «d'au moins 50% au niveau minimum requis pour satisfaire à leurs besoins essentiels» en a) 1979, b) 1980, c) 1981 et, pour chaque année, lesquelles?

6. Le gouvernement a-t-il pris ou envisage-t-il de prendre des mesures pour s'assurer que les sociétés canadiennes qui font affaire en Afrique du Sud réalisent «les objectifs du code de conduite» et, le cas échéant, lesquelles?

7. L'ambassade du Canada en Afrique du Sud est-elle chargée de suivre la situation de près et de faire rapport de la mesure dans laquelle les sociétés se conforment au code?

8. Le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures pour raffermir les dispositions du code sur la mise en œuvre et sur la publicité ou au moins pour les aligner sur les codes de conduite adoptés pour les autres compagnies occidentales qui font affaire en Afrique du Sud et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. et 2. Le ministère des Affaires extérieures ne conserve pas de données complètes et actualisées sur les sociétés canadiennes qui font affaire en Afrique du Sud. Le code de conduite a été communiqué aux sociétés dont le nom figure ci-après; certaines n'ont peut-être pas fait affaire en Afrique du Sud en 1979, 1980 ou 1981, et une société a indiqué qu'elle n'est pas une société canadienne.

1. Albany Canada Ltd.
2. Alcan Ltée
3. Arndt-Palmer Laboratories Ltd.
4. Barringer Research Ltd.
5. Bata Ltée
6. Bayer Foreign Investments Ltd.
7. Boyles Ltd. (Dresser Industries Ltd.)
8. Canada Wire and Cable Ltd.